



**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Pierre, le 13/03/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Crédits : © Marine nationale

INCENDIE SUR L'ÎLE AMSTERDAM : POINT DE SITUATION

L'incendie qui sévit sur l'île Amsterdam, dans les Terres australes et antarctiques françaises, depuis le 15 janvier 2025 a touché une surface estimée à 2 578 ha, soit près de 55 % de l'île. La mission de reconnaissance réalisée fin février sur l'île a permis de constater que malgré le passage de deux tempêtes, de nombreux points chauds persistent et sont susceptibles de réactiver l'incendie, notamment dans des zones de tourbières. Cette mission a également permis de réaliser un état des lieux complet de la base Martin-de-Viviès et d'effectuer une inspection du site sur lequel l'incendie s'est déclaré.

Une mission de reconnaissance composée d'un détachement de quatre sapeurs-pompiers du SDIS de La Réunion et de sept personnels des TAAF, dont la cheffe de district, un médecin et des techniciens, s'est rendue fin février sur l'île Amsterdam à bord du *Floréal*, frégate de surveillance de la Marine nationale.

La reconnaissance réalisée depuis la frégate a permis d'observer la persistance de plus d'une vingtaine de points chauds tout autour de l'île, à l'exception des falaises d'Entrecasteaux, site de nidification des albatros à bec jaune et des gorfous sauteurs, qui est à ce jour épargné.

L'état des lieux réalisé sur base a permis de dresser les principaux constats suivants :

- seules trois installations bâties ont brûlé : la pépinière de Phyllica, la cabane Mataf en périphérie de la base et l'ancien refuge du cratère Antonelli. Les autres bâtiments de la base, à Pointe Bénédicte et en sites isolés n'ont pas été touchés par les flammes ;

- de nombreux chemins de câbles électriques ont été endommagés, rendant inopérant le réseau électrique de la base. Les infrastructures de production d'énergie ont toutefois été épargnées ;
- les équipements vitaux de l'hôpital sont indemnes ;
- le réseau incendie de la base (collecteurs) est hors d'usage ;
- l'ensemble des denrées fraîches sont perdues en raison d'une rupture d'alimentation électrique des chambres froides.

Les personnels techniques, appuyés par les personnels du SDIS, ont pu mettre en sécurité les installations vitales de la base, notamment :

- déconnexion des deux parcs photovoltaïques du réseau électrique endommagé de la base ;
- remise en service du système de circulation de l'eau dans les 4 bâches alimentant la base ;
- remise en service du système de ventilation des bâtiments pour limiter l'humidité et évacuer le monoxyde de carbone si des fumées revenaient sur la base ;
- remise en service des principaux moyens de communication internes ;
- débroussaillage des zones les plus exposées en cas de reprise d'incendie.

La mission d'expertise réalisée sur le site de Pointe Bénédicte, où ont été observées les premières flammes, n'a à ce stade pas permis de déterminer les causes de l'incendie. Une expertise complémentaire est en cours par les spécialistes du SDIS de La Réunion.

Si la mission de reconnaissance n'a pas permis de réaliser une étude de l'impact de l'incendie sur l'environnement, plusieurs éléments peuvent d'ores et déjà être établis :

- l'incendie a touché la plupart des boisements de *Phyllica arborea* de l'île ;
- les falaises d'Entrecasteaux ayant à ce stade été épargnées, l'impact sur la population d'albatros à bec jaune et de gorfous sauteurs devrait être nul ;
- au regard de la position des nids actifs d'albatros d'Amsterdam (espèce endémique stricte) début 2025, un seul nid se situait dans l'emprise de l'incendie et la majorité des poussins étaient à l'envol. La période de ponte pour la prochaine saison de reproduction est en cours. Si l'incendie arrête sa progression et n'impacte pas plus la zone de nidification, l'impact sur l'albatros d'Amsterdam devrait rester faible.

Au regard de l'ensemble des éléments techniques recueillis lors de la mission de reconnaissance, la préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises a décidé de conditionner le redéploiement de personnels sur l'île à quatre objectifs vitaux :

- l'absence de point chaud menaçant directement le périmètre de la base ;
- le rétablissement d'un système opérationnel de lutte contre l'incendie sur base ;
- le rétablissement d'un système fiable de production d'eau propre à la consommation humaine ;
- la réalisation de coupe-feux complémentaires autour de la base.

Les équipes des Terres australes et antarctiques françaises et leurs partenaires étudient actuellement la faisabilité technique de réaliser tout ou partie de ces opérations lors de la prochaine rotation du *Marion Dufresne*, prévue au mois d'avril prochain.

Cette rotation permettra également aux équipes de l'Institut polaire français (IPEV) de réaliser un diagnostic approfondi de l'état des équipements scientifiques, principalement impactés par les ruptures d'alimentation électrique survenues suite à l'incendie et leur mise en hivernage en attendant la remise en service de la base et de Pointe Bénédicte.

Cabinet de la préfète, administratrice supérieure des TAAF

Service communication

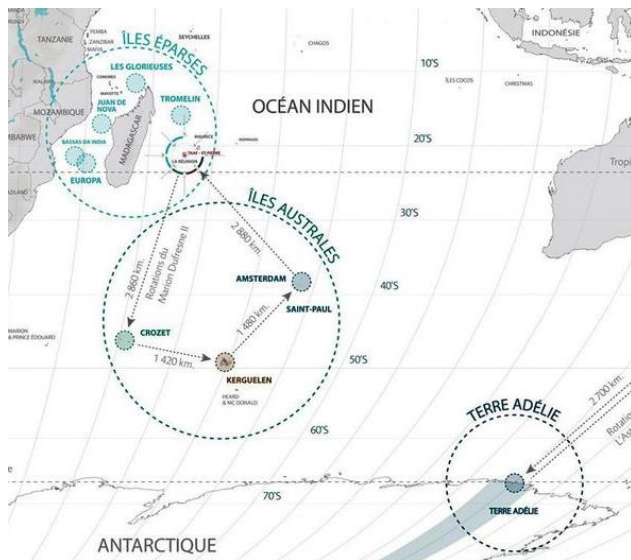
1 Rue Gabriel Dejean - 97410 Saint-Pierre

Tél : 02 62 96 77 55 / 06 92 96 55 74

E-mail : communication@taaf.fr

À propos de :

Terres australes et antarctiques françaises :



Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (ces trois districts constituant les Terres australes, ou districts austraux), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Éparses. Ces dernières, rattachées aux TAAF depuis la loi du 21 février 2007, rassemblent dans le canal du Mozambique les îles tropicales de l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion. La zone économique exclusive (ZEE) associée, de 2,3 millions de km² soit plus de 20 % du territoire maritime français, permet à la France d'être la deuxième puissance maritime mondiale.

Territoire sans population permanente ni élus, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui y exerce l'intégralité de l'action publique. L'administration supérieure assure des

missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique et de préservation du patrimoine naturel.

La multiplicité de ces missions, l'isolement des territoires, le maintien d'activités scientifiques en milieux extrêmes et isolés, demandent aux TAAF de mettre en place une chaîne logistique complexe, assurée notamment par leur navire ravitailleur, *Le Marion Dufresne*, et leur patrouilleur polaire brise-glace, *L'Astrolabe*.

Île Amsterdam :

L'île Amsterdam est un sommet volcanique de 881 mètres d'altitude, ceinturé de falaises abruptes et couvrant 58 km². Son climat océanique, sans neige ni gelées, favorise une végétation unique, dont le *Phyllica arborea*, et une biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces d'oiseaux marins, comme l'albatros d'Amsterdam, endémique, l'albatros à bec jaune (représentant 84 % de la population mondiale), l'albatros fuligineux, le gorfou sauteur subtropical, le skua et la sterne subantarctique ainsi que des otaries (3ème population mondiale) à fourrure et des éléphants de mer. Habité depuis 1949, ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2019 abrite la base scientifique Martin-de-Viviès et joue un rôle clé dans la recherche environnementale.